



APPEL À INITIATIVES

Innovation sociale et économie sociale
et solidaire

GUIDE

Clôture des candidatures le 09 mai 2016



I) Contexte et objet de l'appel à initiatives

1.1. Contexte

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre alternatif, une économie respectueuse de la personne humaine et de l'environnement, créatrice d'emplois locaux, participant des solidarités humaines et territoriales

Avec plus de 4961 établissements employeurs (soit 8,8% des établissements employeurs du département) et 51 483 salariés (soit près d'un salarié sur dix), l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue une part importante de l'économie girondine. Elle est appelée à jouer un rôle croissant dans la réponse aux besoins des Girondins, et contribue à créer une nouvelle dynamique socio-économique sur et avec les territoires.

En 2012, en Gironde, 79% des emplois de l'économie sociale et solidaire proviennent du secteur associatif, 12,1% des coopératives, 6,2% des mutuelles et 2,7% des fondations. Si elle représente 9,7% des emplois (tous secteurs d'activités confondus), elle peut atteindre 64,4% des effectifs dans le secteur des sports et loisirs, 58,3% dans le domaine de l'action sociale, ou encore 36% dans le secteur de la culture.

Le Département de la Gironde est depuis longtemps impliqué dans le champ de l'ESS, au titre des politiques publiques dont il a la responsabilité ou à travers l'accompagnement qu'il propose aux associations et aux territoires notamment. Garant de la cohésion sociale et territoriale, il inscrit ses politiques et interventions dans une logique de proximité et fonde son action sur des valeurs de participation et de développement durable.

Depuis de nombreuses années, des politiques ont ainsi été mises en œuvre et l'ESS occupe une place prégnante dans les actions et interventions du Département en lien avec ses domaines de compétences.

Ainsi, le Conseil départemental a fait de cette économie alternative de proximité une priorité et un axe fort de son intervention dans ses différentes politiques publiques.

Il s'est doté en 2014 d'un Livre Blanc de l'ESS, co-construit avec les parties prenantes de l'ESS girondine (associations, coopératives, réseaux et acteurs de l'ESS, élus et techniciens territoriaux, entreprises...), puis a adopté sa première politique publique d'ESS en 2015, avant de créer une délégation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.

Cliquer sur le lien suivant pour accéder au Livre blanc de l'ESS en Gironde :

<http://www.gironde.fr/livre-blanc-ess>

Cette politique de soutien à l'ESS s'inscrit pleinement dans « Gironde 2033 », document stratégique du Département en faveur des solidarités humaines et territoriales : « *Faire des politiques départementales des leviers efficaces de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux, exploiter le potentiel qu'offre l'innovation sociale, l'économie de proximité, le numérique en faveur de la cohésion territoriale, inscrire l'action dans un temps long dans le respect des finalités de développement durable, promouvoir un projet territorial co-construit* ».

A ce titre, la politique menée par le Département en matière d'ESS et d'innovation sociale converge avec la volonté départementale de mettre en œuvre une politique territoriale co-construite avec les acteurs locaux.

Ainsi, la démarche de dialogue territorial menée en 2015 a permis de dresser un diagnostic partagé sur les neuf grands territoires girondins et définir conjointement les enjeux et leviers d'actions. Ce travail a donné naissance au « **Livre Blanc des territoires girondins** ».

Cliquer sur le lien suivant pour accéder au Livre blanc des territoires girondins :

<http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2015-12/lb2-ok-bd.pdf>

Les territoires de la Haute Gironde, du Libournais, du Médoc, du Bassin d'Arcachon, du Sud Gironde et de l'agglomération Bordelaise présentent des caractéristiques, des besoins et des ressources spécifiques. Le secteur de l'ESS y est diversement représenté et organisé. Il y est identifié parfois comme un vecteur de consolidation des initiatives et des emplois associatifs, mais aussi un enjeu et levier d'actions sur certains territoires.

Cette démarche de construction d'une politique territoriale partagée se poursuivra en 2016, avec la signature de neuf « **Pactes territoriaux** » qui rassembleront l'ensemble des forces vives par territoire autour d'engagements réciproques pour faire vivre les solidarités humaines et territoriales.

Dans ce contexte, par sa décision du 17 décembre 2015, le Conseil départemental de la Gironde a confirmé sa volonté de poursuivre son soutien aux dynamiques territoriales de coopération à un niveau infra-départemental. A travers cet engagement, il s'agit notamment de nouer un véritable partenariat avec les acteurs de l'ESS pour faire émerger des innovations sociales sur les territoires girondins.

C'est dans ce contexte que le Département de la Gironde lance à titre expérimental un **appel à initiatives dédié à l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire**.

1.2. Définition de l'Innovation sociale

La Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 (article 15) relative à l'économie sociale et solidaire définit l'Innovation sociale.

Pour le Département de la Gironde, l'Innovation sociale consiste à élaborer des solutions nouvelles pour répondre à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits sur un territoire. Le caractère innovant doit reposer sur un processus de construction participatif et coopératif en y associant les usagers ou les utilisateurs. Il doit s'appuyer à la fois sur une gouvernance multi-partenaire permettant d'associer les différentes parties prenantes, mais aussi sur une pluralité de sources de financement (hybridation des ressources).

L'innovation sociale permet de développer des initiatives de proximité en mobilisant une diversité d'acteurs locaux (usagers, entreprises, collectivités, associations...), contribuant ainsi à un développement durable des territoires, avec une emprise directe sur les emplois locaux.

1.3. Objectifs de l'appel à initiatives « Innovation sociale et ESS »

L'appel à initiatives « Innovation sociale et ESS » a pour finalités de repérer, accompagner, soutenir et valoriser des projets autour de l'économie sociale et solidaire qui s'appuient sur :

- une démarche d'innovation sociale
- et une dimension de coopération entre les parties prenantes de l'ESS.

Il vise ainsi à :

- favoriser l'émergence de projets sur les territoires autour de l'ESS, en adéquation avec les politiques départementales
- encourager l'innovation sociale et l'expérimentation
- favoriser la mobilisation et la mise en synergie d'acteurs autour d'un projet de territoire
- impulser une dynamique territoriale de coopération autour de l'ESS
- repérer et mettre en valeur des initiatives.

Les objectifs des initiatives retenues

Les initiatives retenues devront relever de l'innovation sociale telle que définit par le Département précédemment.

Il est attendu de ces initiatives, que celles-ci contribuent :

- à l'émergence de projets socialement responsables
- à la consolidation ou au développement de l'économie sociale et solidaire en Gironde (organisations, filières)

- au développement des coopérations entre une pluralité d'acteurs (exemple : structures de l'ESS, TPE-PME locales, entreprises, collectivités, chambres consulaires, citoyens, universités...)
- à la création ou au maintien d'emplois non délocalisables et au développement d'activités de proximité sur les territoires girondins.

1.4. Critères d'éligibilité

L'appel à initiatives s'adresse aux :

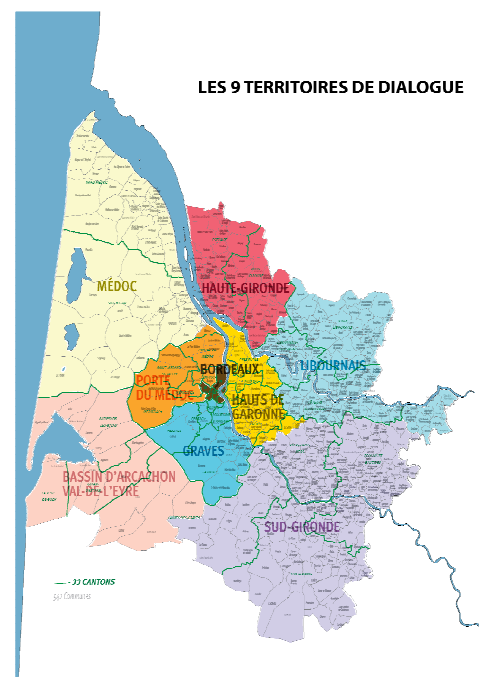
- Structures relevant de l'Economie sociale et solidaire selon les termes de la Loi 2014-856 du 31 juillet 2014
- Entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale"
- Communes, Etablissement Public à Caractère Intercommunal, Pays, Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, Syndicats mixtes.

II) Modalités de soutien du Département

A travers cet appel à initiatives, le Département souhaite nouer un véritable partenariat avec les parties prenantes de l'ESS pour faire émerger les innovations sociales qui peuvent être un vecteur de transformation et de mutation, et conduire au développement de nouvelles activités socio-économiques sur les territoires.

A travers cet appel à initiatives, l'objectif pour le Département est de soutenir en termes d'ingénierie **un projet socialement innovant sur chacun des grands 9 territoires girondins** (Hauts de Garonne, Graves, Sud Gironde, Libournais, Haute Gironde, Médoc, Porte du Médoc, Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Bordeaux).

Pour le Département, il s'agit d'accompagner **9 projets innovants** en matière d'ESS, qui pourraient à terme être inscrits dans les Pactes territoriaux.



2.1. Un appui technique départemental

Les initiatives retenues bénéficieront d'un **appui spécifique en termes d'ingénierie** mis en œuvre par le Département. Les compétences et expertises de plusieurs services départementaux seront mobilisées pour accompagner les structures porteuses dans la construction et l'ancrage de leur projet sur le territoire concerné (mobilisation des partenaires potentiels sur le territoire et sur l'ensemble de la chaîne de valeurs du projet, organisation de temps d'échanges et de partage entre initiatives soutenues).

Dans le cadre de cet appui en matière d'ingénierie, le Département veillera à mobiliser selon les besoins et le stade de maturité des initiatives les acteurs et dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés présents en Gironde.

En outre, ces initiatives s'inscriront dans une dynamique collective et partagée au sein d'une communauté sur un territoire.

L'objectif de cet accompagnement est de pouvoir accompagner l'initiative sélectionnée à se structurer, en vue d'une intégration dans le cadre des Pactes territoriaux, et devenir ainsi un projet partagé et structurant en matière d'ESS sur le territoire concerné.

2.2. La promotion et la valorisation des initiatives sélectionnées

Le Département s'attachera à promouvoir et développer la notoriété des initiatives soutenues. Il s'agira de favoriser la visibilité de ces projets à travers différents temps ou supports de communication et de promotion.

Aussi, dans le cadre de cet appel à initiatives, les projets retenus autorisent le Département de la Gironde à utiliser leurs noms (nom de la structure, du président, du responsable du projet), leurs réalisations (telles que décrites dans le dossier de candidature), ainsi que tous documents iconographiques et photos, pour toute action de communication et de valorisation (relation publiques, relations presse, site internet, ...) qui pourrait être liée à cet appel à initiatives ou aux démarches d'innovation sociale et d'ESS menées par le Département.

III) Procédure de candidature et sélection des initiatives

3.1. Procédure de candidature

Le dossier de candidature

Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique soit par voie postale, et au plus tard le **Lundi 9 mai 2016 un dossier comportant les éléments suivants :**

⇒ **Un courrier de demande de soutien** signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande, et adressé à Monsieur le Président du Département.

⇒ **une note détaillée** présentant : cf. **Modèle en annexe**

- la structure porteuse de l'initiative (raison sociale, SIREN, statut, adresse, activité, effectif dont nombre d'ETP, le cas échéant nombre d'adhérents et bénévoles actifs, activités développées...)
- l'initiative / le projet (contexte / origine du projet, objectifs et résultats attendus, modalités de mise en œuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains mobilisables...)
- le processus de construction du projet et son ancrage territorial
- le modèle économique envisagé
- les besoins de la structure porteuse pour mener à bien l'initiative.

⇒ **Pièces administratives à fournir pour les structures d'économie sociale et solidaire :**

- compte de résultat et bilan financier du dernier exercice clos
- bilan d'activité de l'année précédente
- budget prévisionnel de la structure 2016
- statuts
- récépissé de déclaration de création de la structure (Journal officiel)
- composition du Conseil d'administration.

Les candidatures devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dgat-dctce@gironde.fr

ou par courrier à l'attention du Président du Conseil départemental de la Gironde à l'adresse suivant :

Département de la Gironde
DCTCE
1, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 71223
33074 Bordeaux Cedex

Dès sa réception, chaque candidature fera l'objet d'un accusé de réception pour courrier électronique.

3.2. Sélection des initiatives

Critères d'analyse des initiatives

Les initiatives reçues seront analysées sur la base des éléments suivants :

- Le contexte du projet (constat/besoins sociaux, cibles de l'initiative)
- L'adéquation de ce projet au regard des besoins du territoire ciblé et sa cohérence avec le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du « Livre Blanc des territoires girondins »
- Le processus de construction du projet collectif et coopératif / gouvernance partagée
- La capacité de l'initiative à impacter la consolidation et/ou le développement de l'ESS sur le territoire ciblé
- L'inscription du projet dans les politiques départementales.

Modalités de sélection des initiatives et notification

Seront retenues les initiatives qui répondront aux critères définis par le présent appel à initiatives, en respectant une répartition homogène sur les 9 territoires girondins.

Les initiatives éligibles seront analysées par un Comité technique composé de plusieurs services du Département.

Au regard des initiatives reçues, des experts et/ou réseaux pourront être associés.

Un Jury de sélection sera chargé de retenir les initiatives qui bénéficieront d'un appui départemental en termes d'ingénierie.

Les candidats retenus – et non retenus – seront tenus informés des choix du jury.

Calendrier récapitulatif	
Lancement de l'appel à initiatives	15 mars 2016
Clôture de dépôt des candidatures	09 mai 2016
Analyse des dossiers par le comité technique	Juin 2016
Délibération du Jury – sélection des initiatives	Juin 2016
Accompagnement des initiatives / appui technique du Département Analyse des initiatives en vue d'une intégration dans les Pactes territoriaux	Juin à décembre 2016

Contact

Département de la Gironde
1 esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex
www.gironde.fr

**Direction de la Cohésion Territoriale et de la
Coopération Européenne**

dgat-dctce@gironde.fr

Votre contact :

Cécile Hébrard
c.hebrard@gironde.fr
Tel : 05 56 99 33 33
Poste : 61.86 ou 32.13



Appel à initiatives 2016

« Innovation sociale et économie sociale et solidaire »

MODELE DE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique soit par voie postale avant le **Lundi 9 mai 2016**, un dossier comportant les éléments suivants :

Un courrier de demande de soutien signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande, et adressé à Monsieur le Président du Département.

Pièces administratives à fournir pour les structures d'économie sociale et solidaire :

- compte de résultat et bilan financier du dernier exercice clos
- bilan d'activité de l'année précédente
- budget prévisionnel de la structure 2016
- statuts de la structure
- récépissé de déclaration de création (Journal officiel)
- composition du Conseil d'administration

Une note détaillée présentant :

I) La structure porteuse de l'initiative :

- Raison sociale
- Adresse et coordonnées de la structure
- Mission générale de la structure et actions mises en œuvre
- Effectif, dont nombre d'ETP
- Le cas échéant : nombre d'adhérents et de bénévoles actifs

- Nom et coordonnées de la personne en charge de ce dossier

II) L'initiative / le projet :

- Une synthèse du projet (5 lignes maximum)

- Le contexte / origine du projet
- Les objectifs et résultats attendus
- Le(s) public(s) cible(s)
- Le territoire de projet
- Le calendrier prévisionnel du projet

- Les besoins sociaux auxquels ce projet permet de répondre
- En quoi le projet est-il innovant ?

III) Le processus de construction du projet et son ancrage territorial

- Les parties prenantes associées au projet
- Les modalités d'implication des différents acteurs sur le projet...

IV) Le modèle économique envisagé

- Budget prévisionnel du projet si disponible

V) Les besoins de la structure porteuse pour mener à bien l'initiative (aide au montage du projet, outils, méthodologie de gestion de projet, mise en réseau, développement de partenariats, aide financière...)

Les candidatures devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dgat-dctce@gironde.fr

OU par courrier à l'attention du Président du Conseil départemental de la Gironde à l'adresse suivant :

**Département de la Gironde
DCTCE**
1, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 71223
33074 Bordeaux Cedex

Contact

Département de la Gironde
1 esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex
www.gironde.fr

***Direction de la Cohésion Territoriale
et de la Coopération Européenne***

dgat-dctce@gironde.fr

Votre contact :

Cécile Hébrard
c.hebrard@gironde.fr
Tel : 05 56 99 33 33
Poste : 61.86 ou 32.13